

Acte à classer

del_0027_2023

| | | | | | |
|----------------|----------------|--------------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| En préparation | Pour signature | Prêt à transmettre | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-13T15-14-56.00 (MI244446059)

Identifiant unique de l'acte : 027-200077329-20230403-del_0027_2023-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdob_Budget09_CA2022_09202209_seal(1)

Date de décision : 03/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : pesallpjdob_Budget09_CA2022_092... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0027_2023_vote_co... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/04/23 à 15:14

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 13/04/23 à 15:14

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 13/04/23 à 15:24

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 35 |
| En exercice : | 35 |
| Présents | 26 |
| Votants par procuration | 2 |
| Absents | 9 |
| Total des votes | 27 |

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

DEL_0027_2023_Vote du compte administratif – budget principal Ville 2022

Le compte administratif permet à l'ordonnateur de rendre compte annuellement des opérations budgétaires réalisées. A la différence du compte de gestion, il reprend les engagements juridiques en dépenses et en recettes appelées « restes à réaliser ».

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites par chapitre avec les réalisations effectives en dépenses et recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et doit être approuvé par l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

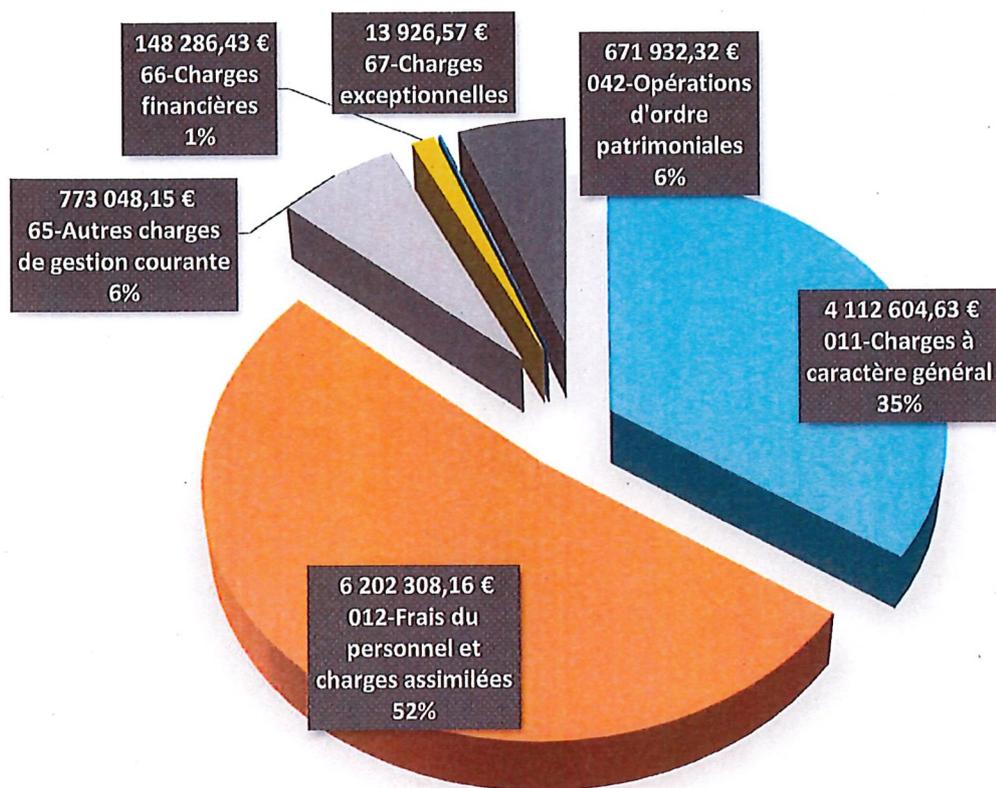
Le compte administratif exposé ci-dessous est présenté dans un document unique ci-joint en annexe :

Section Fonctionnement

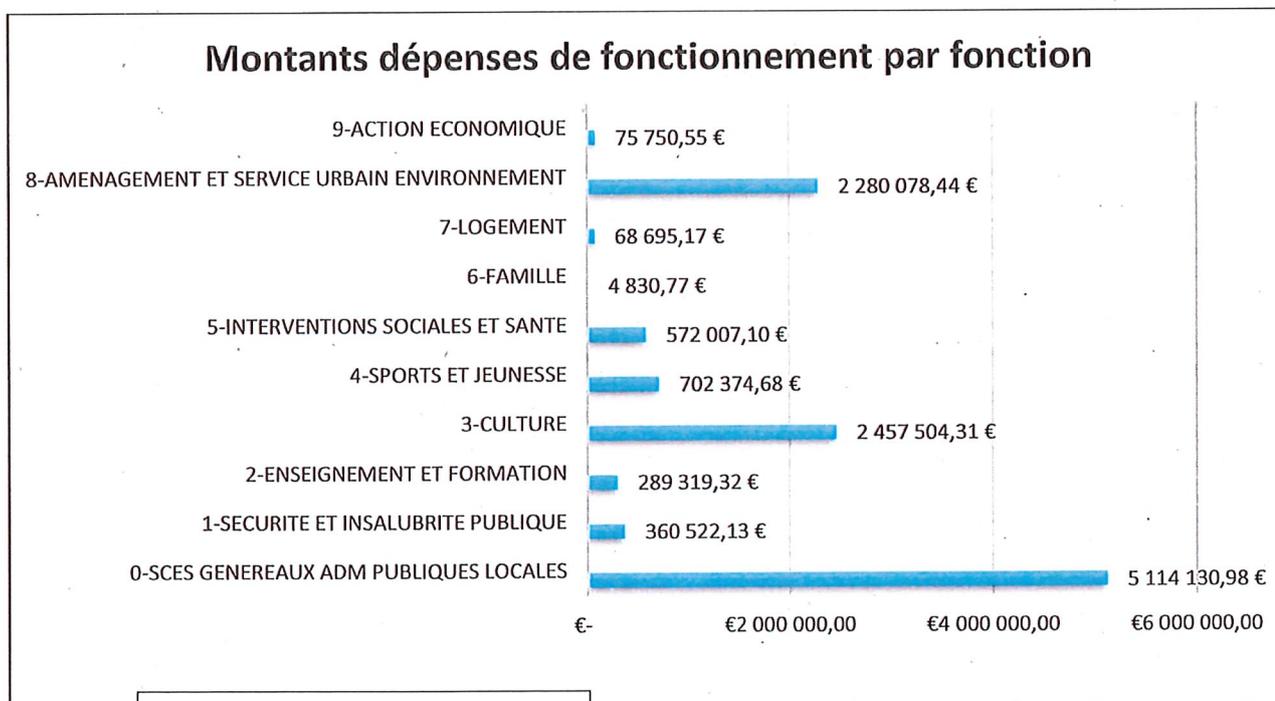
DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 11 925 213.45 € (dont 815 128.19 € de rattachements) et se composent comme suit par chapitre :

027-200077329-20230403-del_0027_2023-BF
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Dépenses de fonctionnement 2022 - VILLE



Accusé de réception en préfecture
 027-200077329-20230403-del_0027_2023-BF
 Date de télétransmission : 13/04/2023
 Date de mise en ligne : 10/04/2023

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 4 112 604.63 € (soit 35% des dépenses) se répartissent comme suit :

Achat et variation des stocks pour 1 493 369.03 € comprenant 968 315.74 € de fluides (eau, électricité, combustibles et carburant – soit 24 % des dépenses du chapitre), 319 251.88 € de fournitures (entretien, voirie, administratives, vêtements de travail, médiathèque) et 71 444.40 € d'alimentation.

Services extérieurs pour 1 750 697.91 € comprenant 144 875.98 € de locations mobilières et immobilières, 809 804.84 € d'entretien et réparations et de maintenance sur les bâtiments, équipements et matériels, 71 835.00 € d'assurances, 25 122 € d'études et recherches, 50 100.70 € de formation, 9 239.33 € de documentation générale et technique et 639 719.76 € de frais divers.

Autres services extérieurs pour 797 535.69 € comprenant 104 357.08 € de publicité, de publications et de relations publiques, 69 930.24 € de transports de biens, 28 478.54 € de missions et réceptions, 116 678.03 € de frais postaux et télécommunications, 2 075.54 € de frais bancaires, 21 784.49 € de frais de gardiennage et de nettoyage des locaux.

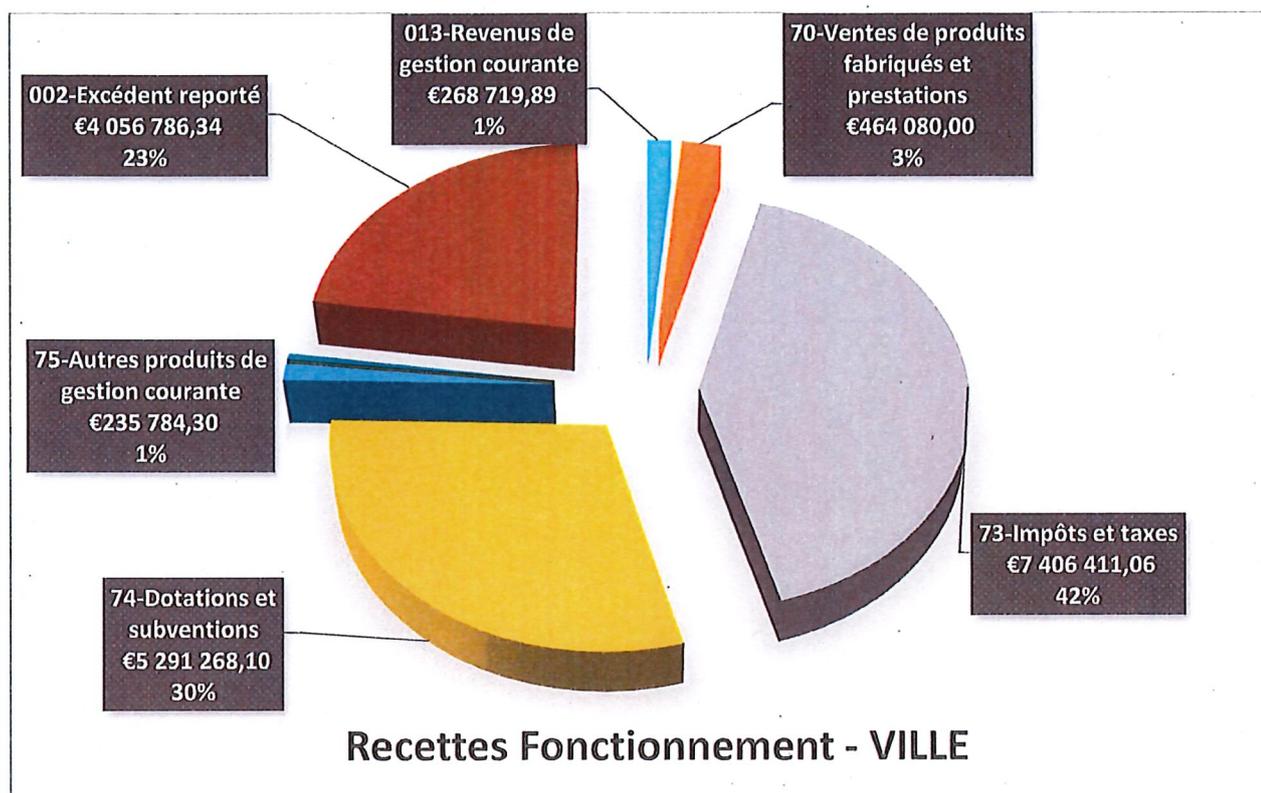
Impôts, taxes et versements assimilés pour 71 002.00 € de taxes foncières et d'utilisation des fréquences radioélectriques.

- ❖ **Les charges de personnel (chapitre 012)** s'élevant à 6 202 308.16 €, ce chapitre représente 52 % des dépenses de l'exercice 2022.
- ❖ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** s'élèvent à 773 048.15 € soit 6% des dépenses dont :
267 000 € de subvention d'équilibre au CCAS de Pont-Audemer, 240 222.69 € de subventions aux associations, 47 124.04 € pour la tenue des spectacles du théâtre et du conservatoire de musique.
- ❖ **Les charges financières (chapitre 66)** s'élevant à 148 286.43 € soit 1% des dépenses correspondant aux intérêts de la dette.
- ❖ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** s'élevant à 13 926.57 € pour annuler les titres émis sur exercices antérieurs et pour les prix aux lauréats de différents concours.
- ❖ **Les dotations aux provisions (chapitre 68)** s'élevant à 3 107.19 € correspondent à des dépréciations de créances demandées par le comptable public.
- ❖ **Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 042)** sont de 671 932.32 € en 2022. Elles concernent l'amortissement des biens et viennent alimenter la section d'investissement en recettes au chapitre 040.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 17 817 421.17 € dont 822 736.59 € de rattachements et 4 056 786.34 € d'excédent reporté (au 002). Ces recettes sont décomposées comme suit par chapitre :

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20230403-del_0027_2023-BF Date de télétransmission : 13/04/2023 Date de réception préfecture : 13/04/2023 |
|--|



- ❖ Les revenus de gestion courante (chapitre 013) pour la somme de 268 719.89 € (1%) reprend les remboursements de personnel.
- ❖ Les ventes de produits fabriqués et prestations de services (chapitre 70), correspondant aux dépôts de régies, concessions, et refacturations de services, ont générées 464 080 € de recettes (3%)
- ❖ Les impôts et taxes (chapitre 73) ont générés pour 7 406 411.06 € (42%) et reprennent les recettes de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) ainsi que la taxe additionnelle.
- ❖ Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) s'élèvent à 5 291 268.10 € (30%) dont

| | |
|--|----------------|
| Dotation forfaitaire | 2 129 467.00 € |
| Dotation de solidarité urbaine (DSU) | 1 439 460.00 € |
| Dotation nationale de péréquation (DNP) | 67 037.00 € |
| Dotation de compensation taxe professionnelle | 330 740.00 € |
| Dotation de recensement | 1 935.00 € |
| Dotation pour les titres sécurisés | 18 630.00 € |
| Dotation compensation réforme valeurs locatives des locaux industriels | 232 800.00 € |
| Compensations et exonérations taxes foncières | 297 434.00 € |
| Compensation de la TVA (FCTVA) | 38 439.89 € |
| Subventions régionales | 58 369.20 € |
| Subventions départementales | 29 000.00 € |
| Contingent d'aide sociale reversé à la C.C.P.A.V.R. | 412 691.74 € |
| Autres compensations (impulsion jeunes, cœur des quartiers, Gispro) | 124 155.48 € |
| Autres compensations | 2 680.00 € |

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-0007_2023-01
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception en préfecture : 15/04/2023

- ❖ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** pour 235 784.30 €, comprennent les loyers à hauteur de 219 028.86 €, les locations de salles, locations de parkings et de garages pour 2 579.70 €, les loyers des terrains des sédentaires pour 3 345.12 €.
- ❖ **Les produits financiers (chapitre 76)** pour la somme de 2 382.63 €, correspondant aux versement des dividendes de Mon Logement 27.
- ❖ **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** pour un montant de 91 988.85 €, reprenant principalement les recettes du mapping vidéo, celles du sponsoring du festival des Mascarets, les remboursements d'assurance.

Section Investissement

DEPENSES

Les dépenses d'investissement en 2022 s'élèvent à 9 484 653.84 € dont 4 213 809.29 € de restes à réaliser et 1 395 729.21 € de déficit de l'exercice précédent (001).

- ❖ **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)** atteignent 1 556 011.52 € d'emprunts, 23 565.80 € pour les annuités de travaux d'enfouissement des réseaux et 228.68 € de cautions, soit au total 1 579 806 €.
- ❖ **Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)** correspondants aux achats de logiciels pour 57 855.61 € et aux 49 290 € d'études effectuées selon les besoins suivants :

Un diagnostic de 8 400 € à l'école H. Boucher et de 7 560 € à l'école L. Pergaud pour 7 560 €, à l'aménagement de la route de Lisieux pour 11 070 € et du chemin de la Bivellerie pour 3 000 €, à l'étude d'extension de la mairie pour 16 800 €, au suivi de l'animation de l'OPAH pour 2 460 €.

- ❖ **Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)** atteignent 119 861.99 € dont 111 199.06 € de participations aux travaux d'effacement du chemin des Hautes planches, et 8 662.93 € de subventions versées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH.
- ❖ **Les immobilisations corporelles (chapitre 21)** s'élèvent à 1 082 223.13 € consacrés à l'achat de biens matériels selon les besoins suivants :

| Constructions | 487 631.20 € |
|---|--------------|
| Acquisition de la Cour Normande | 87 218.81 € |
| Aires de jeux | 64 087.00 € |
| Parcours de santé (Politique de la Ville) | 55 424.82 € |
| Table élévatrice du théâtre | 46 464.00 € |
| Pour les cimetières | 46 268.83 € |
| Ecole Les Jonquilles (menuiseries, portail) | 39 636.62 € |
| Sur la Médiathèque (peinture, plafonds, sols) | 35 766.79 € |
| Aménagement PMR de la Salle d'Armes | 15 289.20 € |
| Réfection de la maison de la côte de la justice | 14 138.00 € |
| Menuiseries sur l'ancienne mairie | 12 280.96 € |
| Aménagements au musée | 9 513.06 € |
| Pour les écoles (P. Herpin, Fontaine) | 8 613.03 € |
| Sur les fontaines place Victor Hugo | 8 417.77 € |
| Pour les serres municipales | 6 755.80 € |
| Mapping vidéo | 5 874.00 € |

Accusé de réception en préfecture
027-2010077329-20230403-del_0027_2023-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

| | |
|--|---------------------|
| Pour le bâtiment des services techniques | 5 851.20 € |
| Pour l'ancienne bibliothèque | 5 750.76 € |
| Pour les illuminations de Noël | 5 385.95 € |
| Pour la mairie | 5 318.65 € |
| Matériel pour les manifestations publiques | 2 874.00 € |
| Menuiseries sur la bâtiment rue Lavoisier | 1 187.95 € |
| Intervention sur le cadran de l'église St-Ouen | 219.00 € |
| Matériel de transport | 240 970.52 € |
| Acquisition d'une balayeuse | 79 243.20 € |
| 2 camions | 93 351.32 € |
| Chargeur télescopique | 58 800.00 € |
| Bennes roulantes | 9 576.00 € |
| Matériel pour la lutte incendie | 17 587.20 € |
| Bouches incendie | 17 587.20 € |
| Matériel de bureau et informatique | 47 672.39 € |
| Mobilier | 43 502.97 € |
| Tribunes mobiles Parc des Sports Alexis Vastine | 16 698.00 € |
| Buts de football des terrains stabilisés | 2 753.00 € |
| Autres services | 24 051.97 € |
| Collections et œuvres d'art pour le musée | 26 654.68 € |
| Divers | 218 204.17 € |
| Illuminations de Noël | 36 126.96 € |
| Gabions devant l'école St-Germain-Village | 27 519.55 € |
| Hologramme au théâtre | 17 768.40 € |
| 2 bennes | 13 188.00 € |
| Matériel plan de sauvegarde communal | 10 636.86 € |
| Imprimante 3 D de la Microfolie | 9 059.57 € |
| Frais notaires | 1 996.00 € |

❖ Les immobilisations en cours (chapitre 23) correspondent aux travaux en cours pour la somme de 2 272 511.36 € dont 1 758 047.22 € de reports 2021 et 911 711.20 € de nouveaux crédits répartis pour les opérations suivantes, qui ne sont pas terminées pour l'année 2022 :

- ✓ 418 503.57 € pour la rénovation de l'école Jules Verne
- ✓ 219 638.80 € pour le cinéma.
- ✓ 141 346.09 € pour l'éclairage public.
- ✓ 44 268.43 € pour l'aménagement du Quai Félix Faure.
- ✓ 33 834.63 € pour la vidéoprotection.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0027_2023-BF
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

- ✓ 18 444.28 € d'agencements et d'aménagements de terrains
- ✓ 13 566.86 € pour la réfection des trottoirs

- ✓ 12 172.38 € de constructions telles que la préparation du projet de la cartonnerie, des branchements pour le marché, et les frais liés aux procédures de la commande publique.
- ✓ 11 461.20 € pour les diagnostics des sanitaires de l'église de Saint-Germain-Village
- ✓ 7 706.06 € d'études pour le House Golf.

❖ **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** pour 13 511.20 € correspond aux écritures de situation de récupération d'avance du chantier du cinéma pour une entreprise.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 533 358.75 € dont 3 374 770.95 € de restes à réaliser.

- ❖ **Les subventions d'investissement (chapitre 13)** pour la somme de 599 196.41 € correspondant aux divers versements de subventions.
- ❖ **Les dotations et fonds divers (chapitre 10)** pour 1 673 947.87 € dont 1 386 166.64 € provenant de l'affectation de résultat de l'excédent de fonctionnement 2021 (1068), 64 629.62 € de récupération de taxes d'aménagement, et 223 151.61 € de FCTVA.
- ❖ **Les emprunts (chapitre 16)** avec un nouvel emprunt pour 1 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.
- ❖ **Les opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 040)** pour 671 932.32 € provenant de la section de fonctionnement pour l'amortissement des biens.
- ❖ **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** pour 13 511.20 € correspondant à la récupération d'avance forfaitaire dans le cadre de la construction du cinéma.

SYNTHESE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|--|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 11 925 213.45 € | 17 817 421.17 € |
| Investissement (hors restes à réaliser) | 5 270 844.55 € | 4 158 587.80 € |
| TOTAL | 17 196 058.00 € | 21 976 008.97 € |

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2022 avant le 30 juin 2023,

Le Maire, **FRANÇOIS**, étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. CANTELOUP, premier adjoint, en charge du Personnel, des Sports, la Jeunesse et des affaires générales,

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0027_2023-BF
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
26 voix pour et 1 abstention (M. MAUVIEUX)
Décide,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 tel que décrit ci-dessus et détaillé en annexe.

Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Acte publié le 14.04.23

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0027_2023-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023